

N° 7300
Mod. A

TRÉSOR PUBLIC
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE
TRÉSORERIE GÉNÉRALE
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
**France
Domaine**
Site de Sainte-Anne
38, BD BAPTISTE BONNET
13285 marseille cedex 20

AVIS DU DOMAINE
(valeur vénale)

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4
Décret n° 86-455 du 14 mars 1986
Loi n° 95-127 du 8 février 1995
Loi n° 2000-1168 du 11 décembre 2001 - article 23

Arrivée DGDE le : 25 AOUT 2008

Arrivée le : 25 AOUT 2008

N° 2008-08V1081/04 rattaché à
Enquêteur : JB. THEIL
☎ : 04 91 23 60 58
Fax : 04 91 23 60 23
Mel. : jean-bruno.theil@cp.finances.gouv.fr
Réception sur rendez-vous
ACQUISITION AMIABLE

COMMUNAUTÉ URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
N° d'enregistrement : 08129/22331A
Courrier arrivé le : 22 AOUT 2008
Original à : DGE
Copie à :

1. Service consultant : MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
Urbanisme / Foncier / Habitat.
BP 48014
13 567 MARSEILLE cedex 02

DUFH Arrivée le : 26 AOUT 2008
FONC : ND
URBA : M. J. P.
EIC :
HAB :
DIRECT :
COMPTA :

2. Date de la consultation :
Demande en date du 23.06.2007 -VREF : DUFH/MD/FB
Aff. suivie par Magali DUMONTEIL

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :
Acquisitions foncières nécessaires à la desserte du cimetière et des logements sociaux

4. Propriétaire présumé : commune de Ceyreste

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

COMMUNE DE : **Chemin du Garlaban**
Sections AP n° 289- 332 - 333
AS n° 187 - 189 - 191 - 192 - 194 - 195 - 197 - 199 - 200 - 201 - 202
Commune de : **CEYRESTE**

Description : Terrains nus - chemin du Garlaban.
Desserte future de logements sociaux - futur cimetière - programme de logements sociaux.
Surfaces : cf tableau ci-après

5 a. **Urbanisme** : Zone NAD.a : zone à vocation d'habitation, cos non règlementé, insuffisamment équipée, urbanisation prévue sous forme d'opération d'ensemble/ lotissement
Zone NA f : zone non équipée à vocation tourisme et loisirs.

6. **Situation locative** : libre d'occupation.

7. **Détermination du prix** : La valeur vénale actuelle est de l'ordre de : **94 000 Euros nr**

sections	surface	prix total
AP 289	18	72
AP 332	1 497	5 988
AP 333	305	1 220
AS 187	5 565	55 650
AS 189	384	1 536
AS 191	324	1 296
AS 192	389	1 556
AS 194	191	764
AS 195	44	176
AS 197	386	1 544
AS 199	4 484	17 936
AS 200	251	1 004
AS 201	1 226	4 904
AS 202	50	200
TOTAUX	15 114	93 846

8. **Observations particulières** :

Indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf. Instruction 9 G-1-1982).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai **d'un an**.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par le Service des Domaines (art. R. 18 du Code du Domaine de l'Etat).

Marseille, le : 20.08.2008

Pour le Directeur des Services Fiscaux
et par délégation,
L'Inspecteur : M. THEIL

